

PROVINCE DE HAINAUT ARRONDISSEMENT DE SOIGNIES

VILLE DE SOIGNIES

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE EN SÉANCE PUBLIQUE DU 23 FÉVRIER 2021

Présents : F. WINCKEL, Bourgmestre-Présidente
~~M. VERSLYPE~~, M. de SAINT MOULIN, L.Ph. BORREMANS, C. DELHAYE,
B. LECLERCQ, Echevins,
H. DUBOIS, Président du CPAS,
J. BRILLET, J.-M. MAES, F. DESQUESNES, ~~S. VOLANTE~~,
D. RIBEIRO DE BARROS, G. PLACE-ARNOULD, P. PREVOT, M. FERAIN,
B. VENDY, V. HOST, S. DEPAS-LEFEBVRE, ~~N. DOBBELS~~, J. MARCQ,
M. HACHEZ, M. BISET, S. FLAMENT, V. DIEU, I. LAMDOUAR, M. BECQ,
J. RAUX, A. LAIDI, ~~A. VINCKE~~, Conseillers communaux,
O. MAILLET, Directeur général.

DT2 - FINANCES - CORONAVIRUS (COVID 19) - PLAN DE RELANCE - MESURES D'ALLEGEMENT FISCAL POUR L'EXERCICE 2021 - VOTE

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la Constitution, les articles 41, 162, 170 et 173 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, les articles L1122-30, L1124-40, L3131-1 ;

Vu les mesures prises par le Comité de concertation pour limiter la propagation du virus dans la population ;

Considérant que ces mesures sont de nature à ralentir voire arrêter certaines activités commerciales, industrielles, touristiques, culturelles ;

Considérant qu'au cours de la crise, de nombreux secteurs ont été impactés ;

Que des mesures de soutien aux différents secteurs impactés ont déjà été prises par l'Etat fédéral et les entités fédérées ;

Que certains secteurs restent malgré tout particulièrement touchés par les mesures toujours en cours soit par une fermeture totale ou partielle ou par une baisse significative de leur chiffre d'affaire à savoir l'Horeca, les activités commerciales, industrielles, agricoles, métiers de contact, l'événementiel, les spectacles et divertissements ;

Considérant que ces secteurs sont des piliers de toute société et un levier du développement humain et du développement économique ;

Considérant que la volonté de la commune est de soutenir ces secteurs en allégeant la fiscalité communale de manière temporaire ;

Considérant les moyens et capacités budgétaires de la commune ;

Considérant qu'il y a dès lors lieu de ne pas appliquer ou d'exonérer, pour l'exercice 2021, certaines taxes ;

Vu la délibération du 26 novembre 2019 approuvée le 30 décembre 2019 établissant, pour les exercices 2020 à 2025, la taxe sur les DANCINGS ;

PROVINCE DE HAINAUT ARRONDISSEMENT DE SOIGNIES

VILLE DE SOIGNIES

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE EN SEANCE PUBLIQUE DU 23 FÉVRIER 2021

Présents : F. WINCKEL, Bourgmestre-Présidente
~~M. VERSLYPE~~, M. de SAINT MOULIN, L.Ph. BORREMANS, C. DELHAYE,
B. LECLERCQ, Echevins,
H. DUBOIS, Président du CPAS,
J. BRILLET, J.-M. MAES, F. DESQUESNES, ~~S. VOLANTE~~,
D. RIBEIRO DE BARROS, G. PLACE-ARNOULD, P. PREVOT, M. FERAIN,
B. VENDY, V. HOST, S. DEPAS-LEFEBVRE, ~~N. DOBBELS~~, J. MARCQ,
M. HACHEZ, M. BISET, S. FLAMENT, V. DIEU, I. LAMDOUAR, M. BECQ,
J. RAUX, A. LAIDI, ~~A. WINCKE~~, Conseillers communaux,
O. MAILLET, Directeur général.

DT2 - FINANCES - CORONAVIRUS (COVID 19) - PLAN DE RELANCE - MESURES D'ALLEGEMENT FISCAL POUR L'EXERCICE 2021 - VOTE

Considérant que la suppression de la taxe sur les DANCINGS, pour l'exercice 2021, aura un impact financier de 3.720,00 € ;

Vu la délibération du 26 novembre 2019 approuvée le 30 décembre 2019 établissant, pour les exercices 2020 à 2025, la taxe sur la FORCE MOTRICE ;

Considérant que l'exonération des dix premiers kilowatts de la taxe sur la FORCE MOTRICE, pour l'exercice 2021, aura un impact financier de 11.930,00 € ;

Vu la communication du dossier au Directrice financière en date du 08 février 2021 ;

Vu l'avis favorable rendu par la Directrice financière en date du 08 février 2021 et joint en annexe ;

A l'unanimité,

DECIDE :

Article premier :

- De ne pas appliquer pour l'exercice 2021 le règlement taxe sur les DANCINGS voté en séance du Conseil communal du 26 novembre 2019 et approuvé le 30 décembre 2019, pour les exercices 2020 à 2025.

- De modifier pour l'exercice 2021 le règlement taxe sur la FORCE MOTRICE voté en séance du Conseil communal du 26 novembre 2019 et approuvé le 30 décembre 2019, pour les exercices 2020 à 2025, en accordant une exonération des dix premiers kilowatts appliquée à l'ensemble des moteurs.

Article dernier :

La présente délibération sera transmise au Gouvernement wallon dans le cadre de la tutelle spéciale d'approbation.

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de l'accomplissement des formalités de la publication faites conformément aux articles L1133-1 à 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

PROVINCE DE HAINAUT ARRONDISSEMENT DE SOIGNIES

VILLE DE SOIGNIES

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE EN SÉANCE PUBLIQUE DU 23 FÉVRIER 2021

Présents : F. WINCKEL, Bourgmestre-Présidente
~~M. VERSLYPE~~, M. de SAINT MOULIN, L.Ph. BORREMANS, C. DELHAYE,
B. LECLERCQ, Echevins,
H. DUBOIS, Président du CPAS,
J. BRILLET, J.-M. MAES, F. DESQUESNES, ~~S. VOLANTE~~,
D. RIBEIRO DE BARROS, G. PLACE-ARNOULD, P. PREVOT, M. FERAIN,
B. VENDY, V. HOST, S. DEPAS-LEFEBVRE, ~~N. DOBBELS~~, J. MARCQ,
M. HACHEZ, M. BISET, S. FLAMENT, V. DIEU, I. LAMDOUAR, M. BECQ,
J. RAUX, A. LAAIDI, ~~A. WINCKE~~, Conseillers communaux,
O. MAILLET, Directeur général.

DT2 - FINANCES - CORONAVIRUS (COVID 19) - PLAN DE RELANCE - MESURES D'ALLEGEMENT FISCAL POUR L'EXERCICE 2021 - VOTE

Par le Conseil Communal :

Le Directeur général,
(s) O. MAILLET



Pour copie conforme délivrée le :

La Présidente,
(s) F. WINCKEL


La Bourgmestre

Le Directeur général,

